

Le Courrier du Canada, JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

L'ITALIE

(De l'Univers)

Un de nos amis, qui arrive d'Italie nous écrit :

La situation présente de l'Italie est curieuse à examiner. Elle n'est brillante à aucun point de vue.

Economiquement, la crise est intense et politiquement, l'avenir est fort sombre. On est loin des séduisantes perspectives que l'unité révolutionnaire prétendait ouvrir, à la honte de l'ancien état des choses et au profit du nouveau système.

Deux faits principaux semblent avoir occasionné l'extrême gêne du pays : les prétentions folles de jouer le rôle de grande puissance, et la dénonciation du traité de commerce avec la France.

Grande puissance, l'Italie a voulu faire grand ; elle a dépensé sans compter ; les finances de l'Etat ont été grevées d'énormes charges, et les villes ont été forcées de faire des travaux ruineux. Pour subvenir à toutes ces folies, les impôts ont été accrus dans des proportions extraordinaires, et puis, pour empêcher les contribuables de pousser des cris, on leur a répété sur tous les tons qu'il faut bien payer l'honneur d'être une grande puissance. Sur ces entrefaites, il a paru grand de rompre commercialement avec la France, la France qui, pensait-on, avait besoin de l'Italie, lui achetait tout et payait si bien. Le fait est que, la frontière une fois fermée, vins, huiles, bestiaux, denrées de tout genre sont restés à leurs producteurs, qui n'en savent que faire. En Sicile le vin se gâte, et des barques vont essayer de le vendre au rabais sur le Tibre, aux portes de Rome ; en Toscane, le bétail ne trouve pas de preneur, et partout le prix du blé est avili par la concurrence américaine. Sur la ligne du Mont Cenis les wagons pour les denrées alimentaires ne circulent presque plus, et ce qui se vendait en France comme du pain ne rencontre pas en Allemagne ou en Autriche d'aussi généreux acheteurs.

Chose remarquable : le gouvernement, qui ne peut nier la crise en Italie, s'efforce de faire croire que la France en souffre davantage encore. Comme si vos vins d'Algérie, vos vignobles replantés dans le midi ; comme si nos bestiaux de la Normandie, de la Nièvre, du Bourbonnais ; comme si nos légumes de tous pays ne suppléaient pas largement au prétendu manque de produits italiens ! L'argent qui passait la frontière reste en France, et voilà tout ; c'est bénéfice, et rien d'autre.

L'Italie souffre donc par sa faute, et tout porte à croire qu'elle souffrira encore davantage d'ici à quelque temps. En effet, la situation politique qu'elle s'est faite lui impose une esclavage très dur, dont elle ne peut pas se libérer et qui réduit cette fameuse grande puissance au rôle d'humble satellite de la Prusse.

La Prusse oblige l'Italie à lui préparer un contingent de soldats, à lui

servir d'appoint dans une guerre possible. De là d'énormes dépenses militaires. D'autre part, la Révolution pousse à l'application rapide des progrès matériels dans les villes, ce qui y fait affluer les ouvriers et nécessite des travaux incessants. Rome, en particulier, ce sanctuaire rempli de souvenirs chrétiens, est bouleversée de toutes parts, et la Révolution le veut ainsi pour éblouir les populations. Mais dépenses pour les armements, dépenses pour les travaux publics, tout cela même rapidement au précipice, que les gens sensés voient déjà béant, et dont de récentes catastrophes financières indiquent le voisinage immédiat.

Dernièrement, les meilleures familles de Rome ont subi de grandes pertes d'argent : elles s'étaient lancées dans des spéculations alléchantes, qui ont mal tourné. La Révolution avait espéré les atteler à son triomphe. Cela n'a pas réussi, et c'est un bonheur, car rien ne pouvait être plus fâcheux pour l'indépendance du Saint-Siège qu'une contradiction entre les intérêts temporels et spirituels des Romains et des Italiens en général.

Pour nous, Français, cette indépendance du Souverain Pontife n'est pas seulement une nécessité d'ordre moral et religieux. C'est une condition élémentaire de bonne politique. L'unité actuelle de l'Italie en fait une province prussienne. La liberté territoriale du Souverain Pontife détruirait un accord établi entre nous, et assurerait une autorité morale qui ne nous serait pas hostile, bien au contraire.

Concluons donc de tout cela que, selon le mot de Pie IX, la Révolution se suicidera ; ce qui se passe en Italie en est la preuve. Laissons la faire dans ce pays, et surtout ne lui tendons pas la perche alors qu'elle s'embourbe. Renouveler le traité de commerce, établir même un modus vivendi, ce serait trahir nos propres intérêts et faire le jeu de nos voisins de Berlin. Qu'ils s'arrangent avec leurs alliés des bords du Tibre, qu'ils soutiennent leur rente si bon leur semble. Les Français n'ont qu'une chose à faire : se débarrasser des titres italiens, dont l'avenir est trop compromis, et tenir ferme au maintien du statu quo dans les relations commerciales. Ils ont beaucoup à y gagner et rien à y perdre.

Une déclaration.

M. le baron Tristan Lambert adresse aux électeurs de l'arrondissement de Fontainebleau la déclaration suivante, où l'on retrouvera l'accent chrétien et chevaleresque du gentilhomme fidèle à la vieille maxime : "Fais ce que dois, advienne que pourra."

Électeurs,

Par le vote du scrutin d'arrondissement, la période électorale est en réalité ouverte, et depuis un certain temps déjà des tentatives diverses ont été faites dans notre arrondissement pour solliciter vos suffrages.

L'heure est venue pour moi de

m'adresser directement à vous, et d'organiser dès maintenant nos efforts.

J'en ai "droit", et j'en ai le "devoir". Le droit : mon titre de dernier député conservateur élu par Seine-et-Marne ; de trente-huit mille suffrages qu'à diverses époques l'arrondissement de Fontainebleau a groupés sur mon nom ; mes vingt ans de lutte, jamais interrompue, contre la Révolution et la République, le rendent incontestable.

Le devoir : en 1877 je vous disais : "Quand il s'agira de combattre la Révolution et la République, je serai toujours prêt". J'ai tenu cet engagement aux élections de 1881 et de 1885 ; la funeste date que la Révolution prétend audacieusement glorifier cette année me le rend plus impérieux encore en 1889.

Comme toujours, je vous dois la vérité tout entière, et je me mépriserais de vous en rien dissimuler.

La France souffre cruellement de trois fléaux qui, s'ils ne sont promptement arrêtés et radicalement guéris, la conduiront nécessairement, fatalement à sa perte ; ce sont : "La Révolution, la République, le Parlementarisme".

"Catholique", je combattrai jusqu'à mon dernier soupir la Révolution, sous toutes ses formes et sous ses multiples dénégations.

"Légitimiste", je lutterai jusqu'au bout pour la "Royauté française", contre la République, quelle que soit son épithète.

"Autoritaire", je réclamerai sans relâche "la Révision" de la Constitution actuelle qui nous opprime et la fin du honteux régime parlementaire qui ruine la France et abaisse les caractères en supprimant les responsabilités.

Si nous voulons nous sauver et relever la patrie, deux restaurations s'imposent comme nécessaires : "d'abord, il faut restaurer partout le "régne social de Jésus-Christ".

Prétendre édifier sans Dieu, c'est travailler en vain, c'est ouvrir la porte à tous les périls et voilà le crime capital et l'aberration qui stimulent et stérilisent à la fois la date révolutionnaire que la République à l'agonie et les républicains s'entre-déchirant, essaient encore de célébrer au milieu des ruines et des désastres universellement accumulés par son fait.

C'est "au nom de Jésus-Christ", et avec les enseignements de son Église infaillible, que toutes les "libertés légitimes" seront protégées, toutes les "justes revendications" étudiées, et que le redoutable "problème social", égoïstement nié par les républicains parvenus et enrichis, doit être loyalement abordé, traité sans pusillanimité, équitablement et pacifiquement résolu.

Il faut aussi restaurer la "royauté légitime et nationale", qui sera largement ouverte à tous sans exception.

Pour qu'elle puisse être durable et féconde, il est nécessaire de l'asseoir sur les bases catholiques et traditionnelles, qui ont assuré déjà à la

France quinze siècles de grandeur sous le gouvernement paternel de la "glorieuse Maison royale" qui l'a faite, et lui a donné "son nom de France".

Je ne veux "ni de la Révolution, ni de l'ancien régime. La monarchie chrétienne" ; qui nous délivrera, qui seule nous reconciliera tous, n'a rien à voir et ne veut rien avoir de commun avec eux.

Électeurs,

On me calomnie auprès de vous, en disant que je suis en retard de plusieurs siècles.

Les principes sacrés que j'ai l'honneur de défendre n'ont point d'âge, car la vérité, le droit, la justice, demeurant immuables et éternels, et si pour le malheur des peuples qui les abandonnent, ils s'éclipent quelque temps, c'est toujours pour reparaître triomphants.

En revendiquant aujourd'hui, avec tant de coeurs généreux, leur application, nous sommes au contraire "en avance" ; car, dans peu d'années, tous s'étonneront d'avoir pu, pour le malheur de la France, les méconnaître et les oublier depuis si longtemps.

Pleinement confiant dans la vérité, la justice et l'avenir des principes que je défends et qui seuls peuvent assurer une existence digne et utile aux classes élevées, une protection efficace aux pauvres, aux déshérités, aux travailleurs qui sont nos frères devant Dieu, j'adresse un appel éternel au dévouement de tous mes fidèles amis, pour les affirmer et les faire pénétrer d'abord ; puis, pour me soutenir dans les luttes décisives qui vont commencer.

Quoi qu'il advienne, suivant les exemples du grand roi Henri V, que j'ai en l'honneur d'insigne de représenter auprès de vous, et dont je sers aujourd'hui, dans Philippe VII, le légitime successeur, j'ai le droit de vous dire : "Je ne vous ai jamais menti, et je ne vous mentirai jamais".

Baron TRISTAN LAMBERT, Ancien député de Seine-et-Marne.

LA LIBERTÉ COMME EN NORVEGE

On nous écrit de Christiania : Christiania, le 3 mars 1889.

Rien de plus humiliant pour nous autres catholiques que de voir que, dans bien des pays protestants, les gouvernements tiennent mieux compte de l'influence salutaire de la religion et du clergé que dans la plupart des pays catholiques. Tandis que, par exemple, en France on a mis tout simplement le clergé à la porte de l'école, la législation norvégienne met l'école presque entièrement entre les mains du clergé. Il est très intéressant d'analyser un peu cette législation.

Voici comment l'article premier de notre loi scolaire définit le but de l'école :

L'école, dit-il, a pour but d'aider la famille à donner aux enfants une

culture vraiment chrétienne, et à leur procurer de plus les connaissances et les aptitudes nécessaires à tout membre de la société.

Ainsi l'éducation chrétienne, voilà le but principal de l'école, et pour l'éducation en général, l'école n'est qu'un supplément de la famille. Que c'est beau !

Conformément à ce dernier principe, l'école officielle n'est obligatoire que pour les enfants dont l'éducation est négligée en dehors d'elle, car l'article 15 dit :

Les parents ou tuteurs qui instruisent eux-mêmes leurs enfants dans les matières prescrites pour l'école publique ou les y font instruire par d'autres personnes, sont dispensés de les envoyer à l'école publique ; mais lorsque la commission scolaire trouve qu'un enfant est négligé, il est forcé d'aller à l'école.

Afin qu'on puisse s'assurer si tous les enfants reçoivent une instruction suffisante, ils doivent tous assister à l'examen du samedi, présidé par le curé, et à la suite du curé-doyen ou de l'évêque, sous peine d'une amende.

Après qu'un enfant est admis à la "confirmation" luthérienne ou à la première communion catholique, il n'est plus obligé de fréquenter l'école. Que si, au contraire, un enfant, par sa faute, n'acquiert pas jusqu'à sa dix-neuvième année les connaissances nécessaires pour être admis à la "confirmation", ou à la communion, il est interné dans un établissement spécial. Lorsqu'un enfant possède déjà avant la "confirmation" ou la communion les connaissances nécessaires, le curé, à la demande des parents, peut le dispenser de fréquenter tous les cours de l'école.

C'est le curé qui dresse la liste des enfants obligés de fréquenter l'école ; il la fait d'après les instructions de son évêque.

Il est loisible aux parents de faire instruire leurs enfants dans des écoles privées, et pour tenir une école privée, il suffit de produire un témoignage de bonne conduite.

C'est à l'évêque de reconnaître si quelqu'un est capable d'enseigner dans une école communale, et c'est encore lui qui décide en dernière instance de la démission d'un instituteur.

La commission scolaire de chaque localité a la direction immédiate des écoles communales, la commission est présidée par le curé, et tous les vicaires séculaires en sont membres de droit.

Voilà ce que dit l'article 20 par rapport aux prêtres : Il incombe surtout aux prêtres de surveiller tout ce qui se rapporte à l'éducation et à l'instruction dans l'école. Ils doivent employer tous les moyens dont ils disposent, par exemple des visites à l'école, des encouragements et des blâmes, pour que l'ordre, l'application et un esprit vraiment chrétien règnent dans l'école.

Dans les villes, où les écoles sont nombreuses, l'évêque assigne aux différents prêtres les écoles qu'ils auront à surveiller.

L'article 29 dit que l'évêque a la surveillance supérieure de toutes les écoles de son évêché, et le curé-doyen celle de toutes les écoles de son doyenné.

L'évêque donne aux instituteurs de chaque commune des instructions particulières, la commission locale entendue.

Et maintenant on me demandera quels sont les fruits de cette législation "réactionnaire." Qu'on ouvre la première revue pédagogique venue, et l'on y lira que, quant à l'instruction primaire, la Norvège marche à la tête de toute l'Europe. "Et nunc, reges, erudimini."

Il est vrai que nos radicaux demandent maintenant un changement de cette législation ; mais, même parmi les radicaux outrés, personne ne demande que l'influence du clergé relativement à l'éducation religieuse de l'enfant soit diminuée ; et du reste les radicaux n'espèrent plus guère que leurs projets passeront, après que les dernières élections ont pris leur pouvoir à la Chambre.

Quant au monopole de l'Etat en fait d'instruction, auquel tant de gouvernements aspirent, le Norvégien en a horreur ; et notre gouvernement est tellement pénétré de la vérité que, quant à l'école, lui ne vient qu'après la famille, l'Église et la commune, que précisément en ce moment il cherche à supprimer les quelques établissements d'instruction moyenne de l'Etat et à abandonner également cette sorte d'établissements à la commune. Il se réserve seulement de maintenir ces établissements ou d'accorder des subsides à des établissements communaux là où il est impossible à la commune de s'en charger. Quant aux établissements privés, qui pullulent en Norvège, l'Etat les a toujours encouragés et leur a toujours prodigué ses faveurs.

Si l'on compare ce qui se passe dans la France catholique avec ce qui se passe dans la Norvège luthérienne, on se rendra compte de la vérité du titre placé en tête de la correspondance ci-dessus. Comparativement à l'état actuel, les catholiques de France ne seraient-ils pas heureux s'ils avaient seulement la liberté comme en Norvège.

(L'Univers.)

UNE LETTRE DE PAUL DE CASSAGNAC

M. de Cassagnac vient d'écrire à MM. Cavaignac et Deschanel, députés.

Messieurs et honorés collègues,

M. Burdeau, qui traitait hier mon langage d'odieuse, quand je reprochais au gouvernement de la république le massacre inutile et honteux de deux femmes et de trois enfants russes, et dont j'ai légitimement relevé la grossièreté, est le même M. Burdeau qui naguère déshonorait la tribune en y déposant une proposition infâme en vertu de laquelle les jeunes gens de France élevés à l'étranger par les Pères Jésuites devaient

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

23 Avril 1889 - N° 2

FLIBUSTIERS ET BANDITS

(Suite)

— Mon parti est pris, monsieur le comte, je connais toutes les misères que j'aurai à endurer, je les connais d'autant mieux qu'un de mes parents un descendant du capitaine de Buch, devenu depuis, sous le nom du Léopard, la terreur des Espagnols de Saint-Domingue et l'un des plus célèbres boucaniers, ne m'a rien laissé ignorer, rien donc ne m'arrêtera.

— Si l'on est ainsi, monsieur, je n'ai plus d'objections à vous faire ! Que Dieu vous protège et que la chance vous favorise. J'obtiens pour vous, puisque vous le voulez et que mon vieux camarade me le demande avec instance, votre radiation des cadres de la compagnie de M. de La Roche Aymond ; je le déplore, car il a en vous l'étoffe d'un vaillant officier, mais je n'ai pas le droit de vous demander les raisons particulières si puissantes qui vous forcent à prendre un parti aussi désespéré et je respecte vos secrets.

— Mes secrets ne peuvent pas en être pour un protecteur aussi confiant que vous, monsieur, le comte, et si je ne vous les ai pas confiés, la seule raison est que je craignais d'abuser de vos instants en vous racontant une histoire qui ne saurait probablement vous intéresser.

— C'est ce qui vous trompe, mon cher protégé, car je serais au contraire fort curieux de connaître les véritables motifs qui ont pu vous porter à prendre un parti aussi désespéré que celui de quitter une brillante position dans l'armée pour embrasser une carrière pleine de périls et de misères.

— Dans ce cas mon devoir est d'obéir à vos désirs, seulement mon histoire étant un peu longue pourrait vous fatiguer, aussi permettez-moi de vous supplier de m'arrêter dès que mon récit ressera de vous paraître digne d'une plus longue attention.

— Prenez un siège, vicomte, là, auprès de moi, et commencez. Je prends d'avance l'engagement que vous demandez, à vous de tenir le vôtre.

Le jeune lieutenant obéit et s'asseyant près du bureau du capitaine, commença ainsi :

— Je ne vous parlerai pas, monsieur, de mes premières années, elles n'offrent rien de saillant, rien qui intéresse mon projet actuel. Mon père possédait une belle fortune,

mais nous étions douze enfants ; elle passa à l'aîné, deux de mes frères embrassèrent l'éclat ecclésiastique, trois autres moururent jeunes, trois de mes sœurs entrèrent au couvent, une fit un riche mariage avec un armateur de Bordeaux ; nous demeurâmes trois garçons n'ayant d'autre fortune que notre épée et tous les trois nous entrâmes dans la marine. Notre père, ancien capitaine de vaisseau, y avait non seulement conservé d'excellentes relations, mais comptait un frère, le chevalier de La Morellie, qui, ayant épousé une riche espagnole dont il avait fait la connaissance à Saint-Domingue, commandait un vaisseau de la Compagnie Occidentale.

Ce fut sur ce navire, fort de vingt et un canons de fonte et réputé un des meilleurs voiliers de la Compagnie, que je fis mon apprentissage de la vie de marin et plusieurs grands voyages tant au Sénégal qu'aux grandes et aux petites Antilles, et en particulier au port de Saint-Domingue, ville très importante et capitale de l'île. Nous y demeurions souvent des mois entiers, mon oncle y ayant établi temporairement sa famille, comme y étant en sûreté plus grande qu'en aucune autre de ces îles où le retenaient les nécessités de son commandement.

— La famille de votre oncle était-elle nombreuse ? interrompit le ca-

pitaine en regardant en dessous le narrateur.

— Deux enfants seulement et leur mère ; l'aîné, Alphonse, moins âgé que moi de deux ans, ne servait pas encore dans la marine à cause de la faiblesse d'une constitution qui réclamait les plus grands ménagements ; la seconde, ma cousine Léonore, ravissante enfant de neuf ans seulement lorsque je la vis pour la première fois et qui, aujourd'hui plus belle encore, a atteint sa seizième année.

— La maison qu'habitait ma tante, celle où avec mon cousin et ma cousine je demeurais plusieurs semaines chaque année, appartenait à l'un de ses plus proches parents, frère de son père, du nom de Ponce de Valdemar, marquis de la Cinco Fuentes, comte de Vallo Ancha, chevalier de trente-six ordres, noble comme le sont tous les hidalgos, rempli d'orgueil, de ruse, d'avidité, mais ruiné par le jeu et venu à Saint-Domingue pour refaire sa fortune.

Celle de ma tante, au contraire, était fort belle, son cousin le savait et n'ignorait pas que réunie à celle de mon oncle et transmise en entier à mon cousin Alphonse, elle relèverait singulièrement l'état de la maison des Valdemar s'il parvenait à l'accaparer.

Lui aussi avait plusieurs enfants, fils ou filles ; des fils il ne s'en occupa que fort peu, mais tendit tous

ses filets, déploya toutes les ressources de son esprit, pour s'emparer de ma tante et par elle de mon oncle afin d'arriver à faire épouser sa fille aînée Pepita par mon cousin Alphonse.

Mon oncle résista d'abord, mais assiégé par sa femme beaucoup plus espagnole que française de cœur, ayant lui-même épousé une femme de cette nation, il finit par céder et les fiançailles de mon cousin avec Pepita furent solennellement célébrées dans l'église de Saint-Domingue.

Parvenu au but si ardemment poursuivi, si heureusement atteint, le marquis de las Fuentes eut le sort de s'endormir dans une trop-use sécurité et d'afficher vis-à-vis de mon oncle des airs de protection qui indisposèrent beaucoup ce dernier.

Les rapports entre eux devinrent même si froids qu'un an plus tard mon oncle fit passer sa famille à la petite île de la Tortue où il établit et ne conserva que peu de relations avec le marquis, sans cependant rompre entièrement avec lui.

La mort de ma tante survenue peu après à la suite d'une fièvre paludéenne dont elle avait rapporté les germes des savannes de Saint-Domingue, changea complètement notre position ; forcé, pour ne pas laisser sa fille seule, à quitter sa carrière ; mais retenu aux Antilles par des affaires

d'intérêt trop graves pour qu'il pût les abandonner, mon oncle donna sa démission et vint lui aussi s'établir à la Tortue, où je le suivis en attendant d'avoir trouvé un nouvel emploi.

À dire vrai, bien que je reconnusse la nécessité d'en chercher un, je n'y mettais pas une grande ardeur me trouvant si bien auprès d'excellents parents pour lesquels j'éprouvais une profonde affection, et surtout près de Léonore toujours plus belle, plus agréable, déjà devenue une jeune fille que chaque jour j'aimais davantage et qui, par son affection, répondait à la mienne.

Jamais nous ne nous étions rien dit de nos sentiments mutuels ; mais ils étaient trop évidents pour ne pas être connus de tous ceux qui nous entouraient.

Cela ne pouvait pas durer. Un soir, je revenais de la chasse aux bœufs sauvages avec le parent dont je vous ai parlé, le célèbre boucanier le Léopard, et je venais à peine de changer mes vêtements, couvert de sang, quand mon oncle me prenant par le bras me mena au bord de la mer dans un endroit écarté, où, me faisant asseoir près de lui sur un rocher, il me dit :

(A suivre)

être exclus du service de notre marine nationale.

C'est le même M. Burdeau qui vient de livrer trois représentants du peuple aux bourgeois qui les attendent.

Aux premiers témoins, qui, de sa part, m'ont demandé de les mettre en rapport avec deux de mes amis, j'ai répondu sans hésiter que M. Burdeau ne méritait, lui d'être mis en rapport qu'avec une chose, qui, pour être pointue et enveloppée de cuir, n'était pas cependant mon épée.

En effet, les affaires d'honneur ne furent point instituées, que je sache, pour prendre leur considération justement perdue aux hideux pourvoyeurs de la proscription.

Nos pères n'échangeaient pas des témoins avec Marat, Hébert ou Fouché-Tinville, à qui ils offraient volontiers leur liberté ou leur vie, mais à qui, non moins énergiquement, ils refusaient leur estime.

En effet, se battre avec quelqu'un, c'est l'accepter pour son égal.

Or, je n'accorde pas cette faveur à M. Burdeau et je maintiens, pour ce qui le concerne, la réponse extraparlémentaire qu'il connaît, et qui, dans la lutte engagée désormais entre lui, ses amis et nous, me paraît la seule à faire.

Recevez personnellement, messieurs et honorés collègues, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL DE CASSAGNAC.

ANNONCES NOUVELLES
Crédit paroissial—C. B. Lanctot
Académie de musique.
A vendre—M. A. Dugal
Haras National—Louis Beaubien
Une merveilleuse histoire—Dr J. C. Ayer & Co
Pectoral Cerise d'Ayer—Dr J. C. Ayer & Co

CANADA
QUEBEC, 22 AVRIL 1889

BISBILLE DANS LE CAMP !

L'Événement de samedi publiait la dépêche suivante :

Montréal, 20.—L'hon. M. Laurier a passé la journée d'hier ici. Il a eu une longue entrevue avec l'hon. M. Mercier. Il paraît que tout n'est pas rose dans le camp national. On dit que M. Laurier endosse complètement la politique de M. Mercier et il est venu ici pour faire rentrer dans les rangs certains mécontents du vieux parti libéral qui grognent trop fort, et leur faire comprendre qu'il fallait de la discipline !

Le Club national avait offert le patronage de son banquet annuel au chef de l'opposition à Ottawa, et on dit que ce dernier, pour ne pas accentuer la division parmi ses amis, a positivement refusé. Et voilà pourquoi le dîner est remis à l'automne.—Empiètement remis jusqu'après la Trinité.

Evidemment, il y a bisbille dans le camp des frères et amis.

Le banquet du club national remis !... C'était là pourtant que devait se faire le grand ralliement, que M. Mercier devait prononcer ses nouveaux oracles.

Tout cela est ajourné ; est-ce un signe des temps ?

Ce qui paraît encore plus significatif, c'est l'article de l'Électeur de ce matin. Ce morceau est intitulé : L'hon. M. Mercier et ses partisans. Il règne dans tout cet écrit un ton d'inquiétude qui est très éloquent. C'est un cri d'alarme, c'est un lamentable appel à la fidélité des libéraux dégoûtés des agissements de la clique.

L'Électeur peut crier aussi fort qu'il voudra. Le nombre des nationaux désabusés va toujours croissant, et le mouvement de désagrégation ne fera que s'accroître.

LES \$31,000 DE M. BEAUSOLEIL

Depuis quelques jours nos confrères conservateurs de Montréal publient les lignes suivantes :

Quand M. Beausoleil va-t-il rendre ses comptes dans la fameuse affaire des taxes commerciales ? S'il les a rendus, à quelles conditions ?

Silence de mort dans la presse libérale-nationale !

Nos confrères peuvent être sûrs que la réponse sera lente à venir.

Durant la dernière session, au cours du fameux débat qui s'est terminé par le vote que l'on sait, M. Mercier déclarait que M. Beausoleil rendrait ses comptes sous peu, et que, dans tous les cas, on lui avait fait entendre

qu'il ne recevrait pas plus que 2 1/2 pour cent de commission.

Or, calcul fait, cette commission donnait près de \$13,000 à M. Beausoleil qui avait perçu \$519,000 d'arrangements sur la taxe des corporations commerciales.

TREIZE MILLE PIASTRES dans le gousset de l'associé de M. Mercier. C'est le temps, pour l'ancien rédacteur du Nouveau-Monde, de s'écrier : L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Mais il y a une autre considération qui frappe l'opinion. C'est que M. Beausoleil a ce reliquat de \$31,000 entre les mains depuis le mois de décembre 1887. Voilà dix-huit mois qu'il retient cette somme perçue par lui. Franchement, est-ce raisonnable.

Que fait M. Beausoleil de cet argent ? A qui profite l'intérêt, etc.

Ah ! si le banquet du club National avait eu lieu, peut-être aurions-nous eu des nouvelles de tout cela.

PETITE GAZETTE

M. Coughlin, député du Middlesex-Nord aux Communes est à l'hôpital dangereusement malade de la diphtérie.

Notre héritage chrétien, tel est le titre d'un grand ouvrage que le cardinal Gibbons vient de mettre au jour.

Le comité de la distribution des grains de semence a accordé \$2,000 pour le diocèse de Sherbrooke. Cette somme sera confiée à Mgr l'évêque, qui en fera faire la distribution dans les différentes paroisses pauvres.

Les Frères des Ecoles chrétiennes, sont à faire construire à Chicago, un collège commercial, qui sera connu sous le nom d'Institut La Salle. Le coût en sera d'une centaine de mille piastres. On y pourra recevoir 600 élèves.

Le 31 mars dernier, le cardinal Simeoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, a visité le Collège canadien. Son Eminence a fait aux élèves une touchante allocution en s'inspirant des paroles de Notre Seigneur : "C'est moi qui vous ai choisis afin que vous alliez et rapportiez du fruit."

L'amendement proposé par M. Costigan, ministre du revenu de l'intérieur, à la loi concernant les mesureurs de bois, spécifie qu'il y aura à l'avenir Québec huit mesureurs pour le bois carré, et un pour les douves. Il n'y en aura pas pour les madriers. Le personnel du bureau sera considérablement diminué ; dix-huit mesureurs seront mis à la retraite. Il faut actuellement \$13,000 pour payer les salaires dans ce bureau ; il n'en faudra que \$6,050 à l'avenir. On garde deux mesureurs de madriers à Montréal et à Sorel, et un aux Trois-Rivières.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal a été nommé chanoine honoraire de la primatiale, par Mgr l'archevêque de Rouen. Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, que le Canada, jusqu'en 1658, a été soumis à la juridiction de l'archevêque de Rouen, qui la regardait comme établie par l'usage. En effet, un grand nombre de ses diocésains s'étaient fixés au Canada, et, comme il n'y avait pas d'évêque sur les lieux, ils avaient dû quelquefois recourir à son autorité. Le St. Siège qui avait toléré l'exercice de cette juridiction jusqu'à cette époque, jugea opportun alors de nommer un vicaire apostolique chargé seul de la direction de la nouvelle chrétienté.

PAQUES A QUEBEC

La fête de Pâques a été célébrée brillamment dans toutes les églises et chapelles de notre ville. Il y a eu dans tous ces sanctuaires, aux messes basses, un immense concours de fidèles remplissant leur devoir pascal. Les offices de la grand-messe ont été célébrés avec la plus grande solennité dans les églises paroissiales.

PAQUES A QUEBEC

La fête de Pâques a été célébrée brillamment dans toutes les églises et chapelles de notre ville. Il y a eu dans tous ces sanctuaires, aux messes basses, un immense concours de fidèles remplissant leur devoir pascal. Les offices de la grand-messe ont été célébrés avec la plus grande solennité dans les églises paroissiales.

A la Basilique Son Eminence a officié pontificalement. M. l'abbé Gagnon agissait comme prêtre assis-

tant, et MM. les abbés Olivier Mathieu et Pagé comme diacre et sous-diacre.

M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale, a prononcé le sermon du jour.

A l'orgue un chœur composé d'élèves du Petit Séminaire, avec l'aide de quelques amateurs, a chanté la messe de Deitsh, avec accompagnement d'orchestre. Ce dernier était composé de membres du Septuor Haydn et de quelques amateurs.

M. d'Eschambault a chanté les soli du Kyrie et du Gloria, et M. Paul Garrigue un chant de Pâques à l'offertoire. Le chœur, dirigé par M. l'abbé Paradis, du séminaire, était accompagné par M. Gustave Gagnon, organiste de la Basilique.

L'orchestre a très bien joué à la sortie la Marche des Prêtres d'Athalie qu'il est toujours si agréable d'entendre.

Après la messe, bénédiction papale donnée par Son Eminence.

A Saint-Roch, la grand-messe a été célébrée par M. l'abbé Fortin, assisté de M. Feuilteau, comme diacre, et de M. Guimont, sous-diacre.

On a chanté la messe, en sol de Millard.

A l'Entrée, le corps de musique de St-Roch, a joué une marche ; à l'Épître, une ouverture : Couronne d'or d'Herman ; à la Sortie le Marche triomphale de Gevaert. Les soli étaient MM. J. Lamontagne, P. Tardif, Chs. Grenier, C. Fecteau, V. Dupuis, H. A. Bédard, Mme Hart. Brunet, Mme Dr Lefrançois, et Mlle G. Boutin, Laure Parent, B. Bernard.

Le sermon, sur La Résurrection, a été prononcé par M. le curé Bélanger, qui a ensuite donné la bénédiction papale.

A l'église St-Jean-Baptiste la fête de Pâques a été solennelle et grandiose.

Mgr Légaré, assisté de MM. les abbés H. Bouffard et F. X. Laplante comme diacre et sous-diacre, a chanté la grand-messe avec mitre et sandales.

C'est M. l'abbé G. Têtu, vicaire à la Basilique, qui a donné le sermon. L'éloquent prédicateur avait pris pour texte ces paroles : Beatus et sanctus qui habet partem in resurrectione. Heureux et saint est celui qui participe à la résurrection.

Le chœur de l'Union Musicale a exécuté la messe suivante :

Kyrie en fa à l'unisson..... de Laurent de Rillé. Gloria..... de Laurent de Rillé. Chœur et fanfare de la société sous la direction de M. Joseph Vézina. Graduel—Gloire à Jésus, (cantique), de Bousquet. Chœur avec solo, par Mlle Eliza Robitaille. Credo—(Messe du sacre de Charles X.)—Cherubini. Chœur et orgue. Solo par Mlle Marie Moisan. Offertoire—Chant de Pâques..... Rougnon. Solo par M. Fortunat Gauvraux. Sanctus en fa à l'unisson..... Laurent de Rillé. Chœur et fanfare. Solo du "Benedictus", par Mlle Eliza Robitaille. Agnus en fa à l'unisson..... Laurent de Rillé. Chœur et fanfare.

Le soir, à l'archiconfrérie, M. l'abbé O. Mathieu, directeur du Petit Séminaire, a fait le sermon, et M. l'abbé H. Bouffard, vicaire, a chanté le salut.

Pendant le salut, le chœur de l'Union Musicale a rendu le Regina Cœli de Dessane et le Tantum ergo de Moreira, et à la sortie Haec dies de Lambillotte.

A l'office du matin et à celui du soir, M. Geo. Hébert, organiste, tenait l'orgue, et M. Clod. Delisle, maître chapelle, dirigeait les chœurs.

A l'église Saint-Sauveur, l'Union Lambillotte a donné la messe de Lambillotte à quatre voix, sous la direction de M. E. Verret, avec accompagnement d'orgue, par M. J. B. Lapointe.

Les solos, duos et quatuors ont été chantés par Demoiselles A. Belleau, E. Morin, A. Bigaouette, L. Ménard, Mesdames E. Verret, A. Giroux et Arthur Létourneau, Joseph Langlois, L. Bélanger, H. Plante.

A vêpres, on a donné un Magnificat de Mozart, un grand Regina de F. Riga, et un Tantum ergo de Millard.

Les deux fraternités du Tiers-Ordre, se sont assemblées à N.-D. de Lourdes, à deux heures de l'après-midi. Le sermon a été prononcé par le R. P. Forget, O. M. I., qui a aussi annoncé le résultat des élections triennales. Madame F. Kirouac a été élue supérieure de la fraternité des sœurs et M. Marcel Rochette, supérieur de celle des frères.

Parlement fédéral

Ottawa, 20 avril. L'Orateur prend son siège à 3 heures et un quart.

M. DEWDNEY présente son bill intitulé : "Acte autorisant le transfert du club des patineurs de Québec sur certains terrains de l'artillerie, dans la cité de Québec."

Sir ADOLPHE CARON.—C'est un avantage pour nous d'adopter la mesure proposée par M. Dewdney. Sir JOHN THOMPSON propose que l'acte à l'effet d'étendre les dispositions de l'acte d'extradition soit transféré des bills et ordres publics aux ordres du gouvernement. L'hon. M. Laurier et M. Davies disent que cette mesure présentée à cette époque de la session aura pour effet d'en reculer la fin.

Sir JOHN MACDONALD.—Ce bill est simple en lui-même, son principe est d'une justice incontestable, et à moins de mauvaises dispositions, je ne vois pas que la discussion en puisse être bien longue.

La proposition de Sir J. Thompson, après quelque discussion, est adoptée.

M. JONES.—Est-il vrai que le gouvernement a conclu un nouveau contrat pour l'année courante avec la compagnie des Allan l'autorisant au transport de la maille européenne ?

Sir JOHN MACDONALD.—C'est vrai.

La Chambre se forme ensuite en comité sur les bills suivants : Seconde lecture de l'acte modifiant de nouveau l'acte du revenu de l'intérieur (adopté sans amendement).

Seconde lecture de l'acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection générale. Adopté.

Sir JOHN THOMPSON propose la seconde lecture de l'acte modifiant l'acte modifiant les droits d'auteur. Désormais, pour obtenir ces droits d'auteur il faudra que l'œuvre littéraire, scientifique, artistique, etc., soit, avant publication dans un autre pays, enregistrée au bureau du ministre de l'Agriculture, par l'auteur ou ses représentants et en outre que la dite œuvre littéraire, etc., sera imprimée ou réimprimée, publiée ou republiée, etc., au Canada un mois après publication ailleurs ; il y a une exception pour les productions immorales, irréligieuses et séditieuses. La discussion a eu lieu entre MM. Davies, Weldon et Sir John Thompson. A 6 heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

L'ORATEUR prend son siège à 8.15 heures.

La Chambre se forme en comité pour considérer une certaine résolution concernant une subvention pour un service hebdomadaire par steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France pour une période ne dépassant pas 10 ans. M. Foster et M. Weldon (St-Jean) demandent de plus amples détails sur cette question.

M. SKINNER parle dans le même sens. MM. O'Brien, Campbell, Ellis, Patterson, Kenny, Foster, McMullen, Mulock, prennent part à la discussion jusqu'à l'ajournement.

A minuit la Chambre s'ajourne.

Correspondance

Monsieur le rédacteur,

Contre réception de \$2 par mandat ou lettre enregistrée, j'enverrai un baril de patates contenant trois minots, soit assorties, soit de l'une ou de l'autre des trois variétés suivantes :

Halton Seedling, très hâtive, demande une terre sèche.

Corliss Matchless et Rural Brush. Ces espèces sont tardives ; elles conviennent à toutes les terres, et la dernière est la moins pourrissante connue.

Ces trois variétés sont très bonnes à manger, vigoureuses et productives. Elles l'emportent de beaucoup sur les Rose, les Chill, etc.

J'ai de nombreux certificats à ce sujet. Les frais de transport depuis la station de Rimouski jusqu'au lieu de destination sont à la charge de l'acheteur.

PIERRE LIPPENS, Rimouski.

L'Allemagne et le Vatican

Berlin, 20.—Le prince Bismark, en se consultant avec l'empereur à propos des ouvertures de la part du Vatican pour nommer un nonce papal en cette ville, a rencontré une opposition insurmontable. L'empereur a même refusé de prendre en considération la nomination d'un certain archevêché pour remplir les fonctions de nonce.

Le Vatican avait espéré que la présence dans la capitale de l'Allemagne d'un haut dignitaire catholique donnerait de l'éclat à l'Eglise catholique, puisque ce dignitaire figurerait, à un point de vue comme primat. On dit que Bismark était désireux de faire cette concession à l'Eglise catholique, mais il n'a pu triompher des préjugés de l'empereur.

Congres catholique

Berlin, 20.—Le congrès catholique à Vienne se réunira le 29 courant. On s'attend que le congrès va proclamer la nécessité du rétablissement du pouvoir temporel du Pape déclarer le droit de l'Eglise de diriger les écoles sans l'intervention de l'Etat.

Madrid, 21.—Un congrès catholique sera tenu en cette ville, mercredi prochain. Le cardinal Benavides le présidera. 1600 membres du clergé et laïques y assisteront. Le but de ce congrès est de se prononcer en faveur de la restauration du pouvoir temporel du Pape et de l'extension de l'influence de l'Eglise dans les écoles. Le gouvernement a demandé aux prélats d'empêcher

qu'il y ait une démonstration carliste à l'occasion de ce congrès.

BOULANGEREXPULSE DE BRUXELLES

Le général et son état-major se retireront probablement en Angleterre—Naquet à la recherche de fonds

Bruxelles, 20.—Le général Boulanger a décidé de quitter la Belgique. Il partira pour l'Angleterre, mercredi prochain.

M. Bourée, l'ambassadeur français, a informé hier le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, que la réunion du comité de Boulanger en cette ville avait produit une impression défavorable sur le gouvernement français.

Le cabinet belge a en conséquence envoyé un fonctionnaire à l'hôtel où réside le général Boulanger pour le prévenir qu'il devait quitter de bon gré la Belgique, sans quoi il se verrait dans la nécessité de le chasser.

Après s'être concerté avec M. Rochefort, le général Boulanger a consenti à quitter la Belgique. Les autres chefs boulangistes vont le suivre.

Paris, 21.—M. Naquet, agissant comme agent des boulangistes, est à négocier à Londres un emprunt de \$20,000,000, offrant 50 p. c. d'escompte.

AFFAIRES D'IRLANDE

Assemblées prohibées—La police mystifiée—Les évictions

Dublin, 20.—Le gouvernement a défendu la tenue des assemblées de la ligue nationale à Pittown, comté de Kilkenny, assemblées qui devaient avoir lieu de main. MM. Davitt et Clancey devaient y prendre la parole.

Londres, 21.—On dit que lord Browder succédera à lord Londonderry comme vice-roi d'Irlande. Dublin, 21.—Treize familles à Falcarsagh qui avaient été évacuées mais qui étaient revenues dans leurs maisons, ont été évacuées une seconde fois à cinq heures hier matin. Des barricades avaient été érigées, mais la police n'a pas rencontré de résistance par la violence.

L'assemblée projetée à Pittown, qui avait été prohibée par proclamation, a eu lieu à Skough, dans le voisinage de Pittown, jouant ainsi complètement la surveillance de la police. Comme la foule s'en revenait de l'assemblée, les hussards firent une charge, mais personne ne fut blessé.

Combat au Soudan

Souakim, 21.—Une force de Soudanais a attaqué aujourd'hui et défait un parti d'égyptiens qui construisaient un fort au port Halaïem. Les Egyptiens ont perdu 10 hommes tués et blessés. Ils furent forcés de s'embarquer sur le steamer Agami et sont revenus à Souakim.

INCENDIE DESASTREUX A NEW-YORK

On évalue les pertes à près de quatre millions

Le plus grand incendie que jamais New York ait eu a ravagé toutes les bâtisses de la 59e à la 65e rue. Ce feu a consommé plus d'un million et demi de piastres de propriétés appartenant au New-York Central et environ un demi million de piastres en magasin de saindoux, fleur et autre du même genre appartenant à d'autres personnes et notamment, à M. K. Fairbank, le grand commerçant de saindoux de Chicago.

L'incendie a consommé les deux éleveurs "A" et "B" de Vanderbilt, une grande bâtisse en briques allant de la 59e à la 60e rue occupée conjointement par la raffinerie de saindoux de Fairbank et les magasins Rouiter.

Il a aussi réduit en cendres les docks du New York Central, allant de la 59e à la 68e rue.

La police raconte qu'un certain nombre de personnes ont été tuées ou blessées en sautant des fenêtres des bâtisses en flammes et entre autres Edward H. Jobin, pompier, que la chaleur de l'incendie fit tomber au pied de la 59e rue.

Au moins un quart million de personnes se rendirent sur le théâtre de l'incendie. Les réserves de la police furent mandées pour maintenir l'ordre.

La police évalue les pertes à \$3,500,000. A la dernière heure on disait que 4 hommes auraient été ensevelis dans les ruines de la raffinerie Fairbank.

Echos & Nouvelles

Immigrants

Plusieurs centaines d'immigrants sont attendus aujourd'hui à Lévis.

—Chargé d'impureté, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

Fête légale

Aujourd'hui, lundi de Pâques, est un jour de fête légale, et tous les bureaux publics et les banques sont fermées.

Traverse d'été

Les bateaux d'été qui font le service entre Québec et Lévis, vont être sortis de leurs quartiers d'hivernement cette semaine. Ils ont été réparés et peints à neuf.

La Saint-George

Nos compatriotes d'origine anglaise se préparent à chômer leur fête nationale, la Saint-George, mardi le 23. Il y aura service à la Cathédrale anglaise,

7 heures et demie, le soir. Le sermon sera donné par le Très Révérend R. W. Norman. La partie musicale de la cérémonie sera dirigée par M. Bishop, organiste.

Incendie à St-Joseph de Lévis

Vers quatre heures hier soir, un incendie s'est déclaré dans la maison d'un M. Alex. Roy, de St-Joseph de Lévis. Les pompiers, bien qu'appelés en toute hâte, n'eurent pas le temps de s'y rendre, car le feu était éteint un instant après. Toute la toiture avait cependant été consumée et les dommages sont assez considérables.

Les bouées

Le vapeur Druid est parti hier matin avec les bouées qui doivent être placées dans le bas du fleuve, à temps pour les vapeurs qui doivent entrer dans le port cette semaine.

Buffalo Bill

avec sa compagnie de Sauvages de l'Ouest a causé une sensation immense presque égale à celle qui a été causée par l'introduction de cet article sain et pur de la Crème de l'Artère Impériale. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Bateaux-lumière

Samedi matin vers onze heures le Napoléon III partait de Québec, traînant à sa remorque trois bateaux lumière. C'étaient le "Red Island" le "Upper Traverse" et le "Manicouagan."

Syncope

Jeu de matin, un journalier qui était témoin dans une cause de la cour de circuit, a eu une syncope au Palais de Justice et s'est blessé à la tête en tombant sur le parquet de tuiles.

Maison transportée

La maison de briques à deux étages appartenant à Mlle Birmingham et dont la corporation a acheté l'emplacement, rue St-Eustache, pour prolonger la rue Ste-Julie jusqu'à l'avenue Dufferin, a été transportée sans accident sur un terrain voisin.

Noyade

M. Stanislas Thibaudeau, conducteur de la manufacture de pulpe, s'est noyé jeudi dernier à Ste-Anne des Saules, comté de Trois-Rivières. Il était sur la glace, quand celle-ci se brisa. Il disparut sous les flots avant que l'on put lui porter secours.

Bulletin maritime

—Voici des nouvelles de quelques uns des bateaux de la compagnie du Richelieu : Le Berthier, le Chambly et le Laprairie ont repris leurs lignes respectives. Le Trois Rivières a commencé son service régulier hier. Le Bohémien, qui tient la ligne d'Ontario, partira aujourd'hui.

Découverte d'un noyé

On a trouvé samedi le corps d'un noyé, sur la grève de Ste-Pétronille de Beaulieu, île d'Orléans, M. le coroner Belleau en ayant été informé, l'a fait transporter à la Morgue de cette ville, où il tiendra une enquête demain.

Courrier de la baie St-Paul

M. le Dr Clément, coroner, a été appelé, la semaine dernière, à l'île-Aux-Coudres, pour y tenir une enquête sur le corps de Achille Claman, qui s'est tué en tombant de la grange de M. Narcisse Boudreau. Après les témoignages, le verdict du jury a été "Mort accidentellement."

Echos d'Arthabaska

—Six cents jeunes gens sont partis de la baie St-Paul, pour aller travailler dans les briqueteries aux Etats Unis. 100 de St-Urbain et 200 des Eboulements.

—Deux goélettes d'ici sont parties pour Québec, pour leur troisième voyage.

—La neige fond rapidement ici. Les voitures d'été ont fait leur apparition. Si le temps continue, les cultivateurs pourront ensemencher de bonne heure.

—Il va se faire beaucoup plus de sucre, cette année, à la baie St-Paul, que l'année dernière.

—M. le Dr J. N. Bergeron a laissé Stanfold pour s'établir à Somerset.

—Quatre hommes se sont noyés jeudi dernier sur la rivière Nicolet, à St-Paul de Chester pendant qu'ils travaillaient à la drive des billots. Ils se nomment respectivement Gagné, Roberge, Boisvert et Hincé. Le nommé Gagné est de Victoriaville ; les trois autres sont de St-Paul.

—Dans la nuit du 11 au 12 avril la maison d'un nommé Vézina, de St-Rémi de Tingwick a été consumée par le feu. Pour comble de malheur la femme de Vézina qui dormait seule dans la maison a péri dans les flammes.

Inondation à la Beauce

L'inondation de l'an dernier se renouvelle à la Beauce. En certains endroits, la voie ferrée du Québec Central disparaît sous quatre pieds d'eau, et les agents de la police provinciale qui sont allés faire la chasse aux frères Poulin, ont

NOUVEAUTES!

De nouvelles consignations nous arrivent par le PARISIEN et autres steamers

Nous sollicitons une visite à nos départements de Nouvelles Marchandises de Fantaisie.

- Manteaux en drap noir pour Dames depuis \$2.85.
Manteaux en drap de couleur très à la mode \$3.00 ou \$2.85 net.
Manteaux Dolmans en drap noir depuis \$6.25.
Manteaux circulaires et Ulsters en drap de couleurs les plus nouvelles.
Manteaux imperméables formes "Edinburg et Russian" depuis \$2 ou \$1.90 net.
Manteaux pour enfants en Jersey, formes tout à fait nouvelles.

Département des Modes

Chapeaux de paille, grande variété de formes dans les couleurs les plus nouvelles. Fleurs, plumes, etc. Chapeaux en Mousseline blanche pour enfants, modes très nouvelles.

Département des Soies

Soie royale, noire et de couleur, haute nouveauté. Costumes en Soie. Robes en Soie pontée de fantaisie. Soie moirée noire et de couleur. Soie brochée noire et de couleur. Satin merveilleux, valeur spéciale à 70c ou 67c net.

Département des Robes

Nouveaux envois d'Étoffes à Robes de fantaisie et Costumes. Les meilleures valeurs en Étoffes à Robes de Fantaisie, 100, 120, 140, 160, 220, 250, etc. Indiennes Zéphirs, Batistes et autres de couleurs solides.

GLOVER, FRY & CIE Québec, 1er avril 1889. 959

La Banque Nationale

LE PREMIER MAI prochain et après, la Banque paiera à ses actionnaires un dividende de trois pour cent sur son capital, pour le semestre courant. Le livre de transport sera fermé depuis le 16 au 30 AVRIL prochain inclusivement. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, Basse-Ville, MERCREDI, le 22 MAI prochain, à 3 heures p. m. Par ordre du Bureau: P. LAFRANCE, Caissier.

Québec, 27 mars 1889— 957

MEUBLES!

MEUBLES!!

AVIS

CEUX qui ont besoin de meubles, nous conseillons de s'adresser à la maison C. O. Bedard. Cette maison est connue pour faire des meubles de première classe. Toutes commandes exécutées avec soin et promptitude. On y exécute Set de Salon, de Salle à Dîner, Chambre Coucheur

AUSSI

Réparation de Meubles Couture et Posage de Tapis Matelas tout genre

Le soussigné attire l'attention de ses nombreuses pratiques et du public en général sur le grand stock de chaises de tout genre qu'il vend à bas prix.

C. O. BEDARD,

285, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec, poste voisine de chez M. J. Gauthier & Frère, peintre-décorateur.

Québec, 2 avril 1889—1an 960

Les Pianos Williams

CETTE maison est établie depuis 50 ANS, elle fabrique plus de pianos, et elle en a plus en usage que toutes les autres compagnies canadiennes réunies. Des centaines sont en usage depuis vingt ans et sont encore bons. Ces pianos ont obtenu le patronage des classes les plus élevées ainsi que celui des FAMILLES ROYALES; ils sont reconnus comme étant les meilleurs pianos à la portée de toutes les bourses en Amérique; ils sont aussi en usage dans les principaux couvents et dans les grandes maisons d'éducation de la Puissance.

Plus de 7,000 sont en usages dans les villes de Montréal et Québec.

SEUL AGENCE autorisée à Québec. BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de musique 77 et 79, Rue St-Jean H.V. Québec, 30 janvier 1889.

À vendre.

Mécanisme de Moulin à Soie!

M. C. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIERE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN A SOIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888. 74

EAU ST-LEON

Effet de l'efficacité de cette eau merveilleuse

LA lettre qui suit parle d'elle-même: CHERS MESSIEURS.—Durant trois ans, j'ai eu à lutter contre cette maladie mortelle, la Dyspepsie, tellement que j'étais privé de presque toute nourriture mais surtout de viande. Ayant entendu parler des diverses guérisons opérées par l'EAU ST-LEON, je commençai à prendre régulièrement deux ou trois verres par jour après les repas, et maintenant je mange tout ce qui me plaît et jouis d'une santé parfaite. Ce résultat, je l'attribue à l'EAU ST-LEON, la plus merveilleuse des eaux minérales. Je conseille à tous ceux qui souffrent de quelque indigestion de faire usage de l'EAU ST-LEON et je suis sûr qu'ils seront guéris.

LOUIS LAROSE, Maître-maçon, 32, rue Artillerie, Québec. Cette eau est en vente en gros et en détail par MM. GINGRAS LANGLOIS & CIE, En face du Palais-Cardinal, Québec. Québec, 2 juillet 1888.



LE et après SAMEDI, le 8 DECEMBRE 1888, Les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches: ALLANT AU NORD 8.00 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 6.30 P. M., et à Roberval à 7.10 P. M. 3.30 P. M.—Train mixte pour St-Raymond tous les jours y arrivant à 6.50 P. M. ALLANT AU SUD 6.15 A. M.—Train mixte de St-Raymond tous les jours, pour Québec, y arrivant à 9.35 A. M. 10.00 A. M.—Express direct de Roberval, (et de la jonction Chambord à 10.40 A. M.), tous les jours, pour Québec, y arrivant à 9.10 P. M. Les trains font raccordement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière-aux-Pins. Le fret pour tous les points des districts de Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la jonction Chambord, est enregistré pour la jonction Chambord, pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval. Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière-à-Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant, et à tous les points au nord de la Rivière-à-Pierre, émis pour revenir par le train partant du Lac St-Jean le lundi matin seulement. J. G. SCOTT Sect. Gérant. Québec, 5 décembre 1888.

Frechon, Lefebvre & Cie

1645, Rue Notre-Dame

Montréal

FABRICANTS

d'Ornements d'Eglises et de Statues Religieuses!

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubleries—Soirées—Linges d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses!!!

Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 9 mai 1888—1an. 780

PLUS DE MAUX DE DENTS! PAR L'EMPLOI DE L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices des RR. PP. BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Soulaire (Gironde) Dom MAGUELONNE, Prieur 2 Médailles d'Or: Bruxelles 1880, Londres 1884 Les plus hautes Reconnaissances INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRÉVÔTE PIERRE BOURSAUD L'usage journalier de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives. C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur remède qu'ils se soient préservés des Affections dentaires... Maison fondée en 1807 SEGUIN Bordeaux Se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Garrigue & Jalras,

16, RUE ST-JEAN.

Seuls agents pour Québec et la province. Québec, 15 décembre 1888—3m

BANQUE FRANÇAISE, 5, BROADWAY, NEW-YORK.

Pour \$5 par mois, ou \$1.25 par semaine, On peut acheter à crédit une obligation à lots de la ville de Paris, (Emprunt 1871), PRODUISANT INTÉRÊT ET PARTICIPANT A 4 TIRAGES PAR AN

Tableau des primes attribuées aux tirages. 4 Primes à 100,000 soit 400,000 8 " à 50,000 " 400,000 40 " à 10,000 " 400,000 300 " à 1,000 " 300,000 Ensemble un million 500,000 fr. de lots par an. Les demandes par lettres chargées doivent contenir autant de fois \$5 que l'on désire acquérir d'obligations. Le surplus sera payable par versements mensuels. S'adresser ou écrire au DIRECTEUR DE LA BANQUE FRANÇAISE, 5, Broadway, New-York.

On demande des agents sérieux VENTE et achats de valeurs Américaines et Européennes au comptant ou à terme. VENTE de traites sur Paris, Londres, Lyon, Marseille et autres principales villes de l'Europe. Québec, 29 novembre 1888. 869

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC À LAKE ST-JEAN

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent des plus intéressants. J. A. LANGLAIS, Éditeur. Québec, 11 Août 1888

Pot Pourri Japonais, Pots de Pot Pourri Japonais ou Jares de Rose

Coussins en Caoutchouc remplis d'air. Oreillers. Brosses à la Main pour Bains de Baley

Service attentif, exact et prompt. Ouvert toute la nuit. J. E. MORRISON, CHIMISTE ET DRUGGISTE, 31, Rue Duane, 31. Téléphone No 95 Québec, 25 mai 1888—1an. 799

De Quebec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE Par M. l'abbé MONTMINY

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de 30 CENTS

Le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Racontées dans un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy nous saurait manqué d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur son climat, les habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent des plus intéressants. J. A. LANGLAIS, Éditeur. Québec, 11 Août 1888

LOUIS JOLIN, Statuaire

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON. QUARTIER MONTCALM QUÉBEC

À vendre. LE MAGNIFIQUE MOULIN construit sur la RIVIERE BA TISCAN, l'endroit qui sépare la paroisse de Ste-Genèveville de celle de St-Narcisse, dans le comté de Champlain. Ce moulin est en bon ordre et mu par un pouvoir d'eau des plus puissants. Il est pourvu des meilleures améliorations, et donne les plus complètes satisfactions sous tous rapports. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux EDOUARD MATHON. Québec, 3 février 1888. 704

LEVAIN ROYAL

Les Gâteaux de Levain Royal sont les Favoris au Canada. Ils sont préparés avec soin et pureté dans un temple, où il n'a jamais fait de pain sur un ustensile à la vapeur. Les épiciers le vendent. 177, Rue St-Jean, Québec, Col. à Québec 81

BIERE ET PORTER LABATT, DE LONDON, ONTARIO.



000000

Preuve que la Célèbre BIÈRE ET PORTER fabriqués par John Labatt, de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec les meilleurs Bière et Porter importés; les prix remportés aux expositions universelles de Philadelphie, Australie et de Paris le prouvent ainsi que les certificats d'analyse ci-dessous:

M. FISET, M. D. L., Analyste du Gouvernement, Québec, dit: "Je les ai trouvés très purs et des meilleurs qualités de houblon et orge. C'est un breuvage hautement recommandé aux invalides et aux convalescents surtout comme tonique"

LE RÉVÉREND P. J. EDOUARD PAGE, professeur de Chimie, Université-Laval, Québec, dit: "J'ai analysé la Bière 'INDIA PALE ALE' fabriquée par JOHN LABATT, LONDON, Ont., embouteillée par M. N. MONTREUIL, QUÉBEC, c'est une Bière légère contenant peu d'alcool d'une saveur délicate et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleurs Bières importées. J'ai aussi analysé le PORTER (XXX STOUT) de cette même brasserie qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable, c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé. Ces BIÈRES ET PORTERS DE JOHN LABATT, LONDON, ONT., sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et houblon et ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé."

Faites usage de la célèbre BIÈRE ET PORTER LABATT et n'en prenez pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL, SEUL AGENT, A QUÉBEC, 179, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

Québec, 5 Avril, 1889—1a

DE LONDON, ONTARIO.



179, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

962

LIGNE ALIAN

SOUS CAPITAL AVEC LE COMMERCEMENT DE DOMAINE ET DE TERRENEAU DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS

1888—Arrangements d'hiver—1889

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseaux Tonnage Commandants

Table with columns: Vaisseaux, Tonnage, Commandants. Lists ships like NUMIDIAN, PARISIEN, SARDINIAN, etc.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectue en six jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Partant de Halifax à deux hrs P. M. ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de Québec.

Prix du passage de Québec: VIA HALIFAX: Cabine... \$60, \$75 et \$88 Suivant les accommodements. Intermédiaire... \$36.50 Entreprenant... \$26.50

Les vapeurs du service de Liverpool, Queenstown, Saint-Jean T.-N., Baltimore et Halifax.

De Liverpool à Portland à Halifax via Steamers Liverpool à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

De Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Steamers Liverpool à Baltimore à St-Jean à Halifax via Halifax

De Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Steamers Baltimore à Liverpool à St-Jean à Halifax via Halifax

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE

LES PILULES d'ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérèglements de la circulation des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutionnels débiles, à ceux d'un tempérament sanguin, à ceux qui souffrent de toutes les affections des personnes dans les hôpitaux. Pour les enfants et les vieillards, elles sont le plus précieux remède.

EST un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la peltrie, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, toux, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2, 2s. 6d., 1/2s. 2s., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 25 cents, 50 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs doivent faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'étiquette n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, Londres

Québec, 7 novembre 1881—1 an. C

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la peltrie, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, toux, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2, 2s. 6d., 1/2s. 2s., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 25 cents, 50 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs doivent faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'étiquette n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, Londres

Québec, 7 novembre 1881—1 an. C

À VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ BICOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défriche ment.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.